

Ville de GRUISSAN

Conseil Municipal

Séance du mardi 8 octobre 2013 à 19 heures

COMPTE RENDU

PRÉSENTS : 16

CODORNIOU D - LABATUT L - DELRIEU C - LOPEZ R - VAQUIE C - CAREL M - DOMENECH A - SELIG H - BATT R - BEDOS A - COMBRES D - DOS SANTOS F GAGNOULET B - LENOIR A - SANTACATALINA H - JEAN P

PROCURATIONS : 8

TINE S à CODORNIOU D
BES D à DOMENECH A
BOUCHER GARCIA MF à LENOIR A
BRAEM B à COMBRES D
GARCIA J à SELIG H
GRILLOU P à BATT R
OURNAC A à SANTACATALINA H
PFLUMIO C à PIERRE J

ABSENTS OU EXCUSÉS : 2

OLIVIER N - CORNILLEAU JC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LENOIR A

➤ Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, modifié et complété sur les points suivants :

Points modifiés :

- ◆ Aménagement et Sécurisation de l'Entrée de Ville côté MANDIRAC sur la RD32
- ◆ Rénovation et remplacement de l'Eclairage Public dans le cadre de l'aménagement et Sécurisation de l'Entrée de Ville côté MANDIRAC sur la RD32.
- ◆ Décision Modificative 2013

➤ L'ordre du jour, tel que présenté par Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ Le compte rendu de la séance du mercredi 28 août 2013 est adopté par l'ensemble des membres présents à la séance ou ayant donné procuration.

➤ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Direction Générale :

Réservation de la salle de réunion de la Maison de la Citoyenneté pour les listes de candidat(e)s aux municipales 2014

Le Maire

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal du 21 mars dernier a délibéré sur les conditions de mise à disposition de LA GRUISSANAISE et du PALAIS DES CONGRES pour les listes qui seront en présence aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Le 2 septembre dernier, la Maison de la Citoyenneté a été inaugurée et sa mise à disposition a été étendue aux partis politiques par règlement intérieur.

Il convient donc de compléter la délibération du 21 mars 2013 pour fixer les conditions de mise à disposition de la salle de réunion de la Maison de la Citoyenneté.

Il est proposé de retenir les dispositions suivantes :

Le nombre maximum de réunions accordé à la salle de réunion de la Maison de la Citoyenneté est fixé à 2 par liste de candidat(e)s et pour toute la durée de la campagne à partir du 1^{er} novembre 2013, sous réserve d'en faire la demande 15 jours avant la date de la réunion auprès du service vie associative de la Mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition faite, à savoir que le nombre maximum de réunions accordé à la salle de réunion de la Maison de la Citoyenneté est fixé à 2 par liste de candidat(e)s et pour toute la durée de la campagne à partir du 1^{er} novembre 2013, sous réserve d'en faire la demande 15 jours avant la date de la réunion auprès du service vie associative de la Mairie.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

2) ACTION ÉCONOMIQUE :

Acquisitions Ateliers d'Art et Terrains
--

Le Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des négociations intervenues avec le Président de la Chambre des Métiers de l'Aude qui aboutissent aux propositions suivantes :

- La Ville de GRUISSAN acquiert la parcelle AB 1411 d'une superficie de 1 675 m² située devant le palais des congrès à un prix de 15 euros le m² pour un montant de 25 125 euros ;
- La Ville de GRUISSAN acquiert la parcelle AB 1409 d'une superficie de 1 626 m² et les constructions qui y sont bâties pour une valeur de Trois Cent Cinquante Mille Euros (350 000 €)

Monsieur le Maire propose l'échéancier suivant :

- La signature de l'acte d'achat des cubes et du terrain en 2013
- Le paiement de 75 125 euros en 2013
- Le paiement du solde par tranche de 100 000 euros sur les exercices 2014, 2015 et 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord donné par la Chambre des Métiers de l'Aude sur le dispositif qu'il vient d'exposer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de la parcelle AB 1411 pour un montant de 25 125 euros et de la parcelle AB 1409 ainsi que des bâtiments qui y sont édifiés pour un montant de 350 000 euros, soit un montant global de 375 125 euros.

De l'autoriser à signer tous actes administratifs ou notariés portant acquisition de l'ensemble immobilier précité, précision faite que le prix d'acquisition par la Commune sera payé par tranches convenues entre les parties, incluses dans les actes à intervenir.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune à chaque exercice concerné par le plan de paiement des cessions sus mentionnées, tel que convenu entre les parties.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

3) FINANCES :

Adoption d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'acquisition des Ateliers d'Art	Le Maire
---	-----------------

Exposé des motifs :

Le montant total de l'acquisition prévu pour l'acquisition des Ateliers d'art implantés sur la parcelle AB 1409 ainsi que la parcelle AB 1411 s'élève à 375 125.00 euros TTC. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2013, il convient de voter une autorisation de Programme pour l'acquisition des Ateliers d'art des 375 125.00 euros TTC concernés.

Le Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus, Vu le code général des collectivités territoriales (art.L.2311-3), Vu le décret 97-175 du 20 février 1997, Vu l'instruction codificatrice M14, Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier.

Décide

Article 1er : de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- ▶ Montant global de l'AP : 375 125.00 euros TTC ;
- ▶ CP 2013 : 75 125.00 euros TTC ;
- ▶ CP 2014 : 100 000.00 euros TTC ;
- ▶ CP 2015 : 100 000.00 euros TTC ;
- ▶ CP 2016 : 100 000.00 euros TTC.

Article 2 : que les reports de crédits de paiement se feront sur les Crédit de Paiement de l'année N+1 automatiquement.

Article 3 : que les dépenses seront équilibrées comme suit :

- ▶ Autofinancement : 375 125.00 euros TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que présentés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Supplémentaire 2013, il s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caract général	101 400,00 €	013 Atténuations de charges	20 000.00 €
012 Charges de personnel	20 000.00 €	70 Produits des services	7 000,00 €
65 Autres charges de gestion	10 000,00 €	73 Impôts et taxes	-36 000,00 €
		74 Dotations et participations	24 000,00 €
023 Virement à la S° invest	-32 725,43 €	75 Autres Produits	60 033,00 €
		77 Produits exceptionnels	19 948,24 €
		042 Opération ordre transfert entre sections	3 693,33 €
TOTAL	98 674.57 €	TOTAL	98 674.57 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
20 Immob incorporelles	144 103,00 €	13 Subventions d'investissement	180 000,00 €
21 immobilisations corporelles	428 375,00 €	10 Dotations fonds divers	344 550,00 €
23 Immobilisations en cours	- 84 295,00 €	1068 Excédents fonctionnement	51,76 €
45 opérations pour cpte de tiers	10 000,00 €	45 opérations pour cpte de tiers	10 000,00 €
040 Opération ordre transfert	3 693,33 €	021 Virement à la section de fonctionnement	- 32 725,43 €
TOTAL	501 876,33 €	TOTAL	501 876,33 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire Budget Communal 2013 présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **VIE SOCIALE :**

1) AFFAIRES SOCIALES :

Octroi d'une subvention à l'association « l'Epicerie Sociale »

R. BATT

L'association « l'Epicerie Sociale » a pour objet de fournir des denrées alimentaires aux personnes de l'agglomération en grande difficulté sociale.

En effet, les personnes remplissant les conditions d'admission requises ont la possibilité d'y acheter à un coût très bas les denrées de première nécessité.

Il s'avère que cette Association est confrontée depuis quelques temps à une demande

accrue d'inscriptions, ce qui a pour conséquence d'augmenter son besoin de financement.

Par ailleurs, la Commune de GRUISSAN représente, après la Ville de NARBONNE, le deuxième contingent de bénéficiaires des prestations de l'Association.

C'est la raison pour laquelle le Président de l'Association sollicite notre Commune pour l'octroi d'une subvention afin de l'aider à maintenir un équilibre budgétaire pour son activité.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'association « l'Épicerie Sociale » une subvention de 1 000,00€ (mille euros) et de dire que les crédits correspondants seront pris au chapitre 65 Article 65748 du BP2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **COMMUNICATION, CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :**

1) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :

Achat de 4 photos des Salins de GRUISSAN à Monsieur Patrice LEMOINE
--

A. BEDOS

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Patrice LEMOINE a réalisé des clichés originaux des Salins de l'Île SAINT MARTIN.

Quatre photos représentent un intérêt iconographique pour la communication de la Ville de GRUISSAN.

La Commune souhaite acquérir ces quatre photos dont le montant total est de 400 €, cession des droits comprise.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au budget au chapitre 011.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Demande de subvention Cinéma numérique Palais des Congrès
--

A. BEDOS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'évolution généralisée du cinéma numérique.

Il indique que cela nécessite une adaptation de notre installation et précise qu'en cas de non adaptation, CINEMAUDE ne sera plus en mesure de présenter, à Gruissan, les nouveautés cinématographiques.

Monsieur le Maire présente le dossier technique et financier de cette évolution technologique nécessaire qui représenterait une dépense estimée à :

1/ Acquisition de l'équipement de projection : 60 090.80 euros HT

2/ Travaux à effectuer au Palais des Congrès :

- Installation de ligne téléphonique : 500.00 euros HT

Soit un total de : 60 590.80 euros HT

Auquel il faut rajouter : box ADSL + abonnement : 60 euros par mois HT (soit 720.00 euros/an HT)

Monsieur le Maire estime indispensable cet investissement pour garantir la qualité du service rendu à la population permanente et aux touristes en saison.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet d'investissement et de l'autoriser à solliciter les subventions les plus élevées possibles du Conseil Général de l'Aude et du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour financer ce programme afin d'assurer la pérennité de la qualité de ce service culturel au service de la population.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

1) ENVIRONNEMENT URBANISME :

Plan local de déplacement

L. LABATUT

Monsieur le Maire expose que la Commune connaît depuis plusieurs années une fréquentation croissante. Cette évolution implique un nombre de véhicules important à gérer tant dans les espaces urbains que naturels.

Dans le cadre d'un développement durable de Gruissan, il apparaît également indispensable de repenser les déplacements au niveau du territoire et de favoriser les déplacements doux sur la base du concept multimodal.

Aussi, l'élaboration d'un plan local de déplacement doit être envisagée.

Cette étude comprendra une phase diagnostic pour analyser le contexte global, les particularités et les difficultés du territoire puis proposera des scénarios afin de valider un plan pertinent adapté à Gruissan.

L'étude comportera un volet spécifique aux espaces naturels.

Pour le volet spécifique à la problématique des espaces naturels, les mesures devront tenir compte de la réglementation mais aussi de l'importance touristique et économique qu'induisent ces espaces. Notamment, le massif de la Clape ou le lido de Mateille méritent une prise en compte particulière du fait de leur valeur écologique et de leur forte attractivité.

Le montant de cette étude est estimé à 50 000 € HT

- 30 000 €HT pour le volet espaces urbains
- 20 000 €HT pour le volet espaces naturels

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet d'élaboration du plan local de déplacement, de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME à hauteur de 50% du montant de l'étude et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Demande de financement pour l'achat d'un véhicule DFCI

L. LABATUT

Monsieur le Maire expose que la Commune a acheté en 2001 un land-rover pour assurer la surveillance DFCI.

Ce véhicule nécessite depuis quelques années de nombreuses réparations dont la fréquence et le coût ne cessent d'augmenter.

Le véhicule devient peu fiable pour les patrouilles dans le massif de la Clape.

Il propose donc de prévoir en 2014 l'achat d'un véhicule neuf pour garantir les patrouilles DFCI.

Le coût d'achat d'un tel véhicule équipé est estimé à 40 000 €HT.

L'Etat peut aider financièrement à cet investissement à hauteur de 50% du montant hors taxes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet d'achat d'un véhicule surveillance DFCl et de demander une subvention de l'Etat à hauteur de 50% du montant à investir pour un tel véhicule équipé ainsi que les collectivités susceptibles de financer ce projet et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet d'achat d'un véhicule patrouille DFCl pour 2014 et sollicite une subvention de l'Etat à hauteur de 50% du montant à investir pour un tel véhicule équipé ainsi que les collectivités susceptibles de financer ce projet. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Rénovation et remplacement de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement et sécurisation de l'Entrée de Ville côté MANDIRAC sur la RD32	M.CAREL
---	----------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de Ville côté MANDIRAC il est nécessaire de rénover le réseau d'éclairage public.

Ce dernier est vétuste, les consoles étant posées sur des poteaux bois ou béton qui ont un aspect inesthétique et non fonctionnel.

La Commune souhaite réaménager cette entrée de Ville en mettant en place un éclairage identique à celui posé en continuité vers le centre du village avec des lampadaires de style mieux adaptés et plus économiques en consommation d'électricité.

Ces travaux se feront en coordination avec ceux de l'effacement des réseaux électriques et de France Télécom ainsi que des travaux de voirie.

Le montant estimatif des travaux d'éclairage public est de 30 000 € TTC répartis :

- | | |
|--|--------------|
| - Enlèvement de l'éclairage existant et pose des candélabres neufs | 15 000 € TTC |
| - Enfouissement des réseaux, gaines et câbles | 15 000 € TTC |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le programme des travaux et de solliciter une subvention auprès du SYADEN dans le cadre des aides aux investissements pour la Rénovation et le remplacement de l'Eclairage Public.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Aménagement et sécurisation de l'Entrée de Ville côté MANDIRAC sur la RD32	M. CAREL
---	-----------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés de circulation sécurisée de l'entrée de Ville côté MANDIRAC sur la RD 32.

Les entrées des domiciles donnent directement sur la Route Départementale sans protection adaptée, avec une distance de sécurité insuffisante. Enfin les véhicules roulent trop souvent à vive allure.

De plus le revêtement est en très mauvais état, la voie de largeur limitée avec les bords de chaussée abimés, ce qui incite une circulation au plus près des habitations

La Commune souhaite réaménager cette entrée de Ville afin d'obliger les automobilistes à ralentir, de faciliter les accès aux biens des habitants et de sécuriser la traversée piétonne de la Route Départementale vers le parking et le Vieux Village.

Cet aménagement intégrera une large circulation piétonne sécurisée devant les habitations, le traitement du carrefour par un giratoire avec la réalisation d'un plateau traversant permettant la réduction de la vitesse des véhicules et un accompagnement piéton pour rejoindre le Village

Le montant estimatif de l'opération est de 203 000 € TTC réparti :

Travaux 177 000 € TTC

Maitrise d'Œuvre 26 000 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de réaliser l'Aménagement et la Sécurisation de l'Entrée de Ville côté MANDIRAC sur la RD 32 et de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Conseil Général dans le cadre de la sécurisation et de l'accessibilité des RD en agglomération.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Pierre JEAN saisit Monsieur le Maire de la nécessité de remise en état de la cour du patronage pour laquelle une contribution de la Ville serait la bienvenue. Il indique également qu'il y a un défaut d'étanchéité au niveau de la cloche de la chapelle NOTRE DAME DES AUZILS.

Monsieur le Maire indique qu'il fera instruire par les services la faisabilité technique, juridique et financière de ces travaux.

L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour adopté en début de séance étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Le Maire,
CODORNIOU D

Les Conseillers,
LABATUT L

DELRIEU C

LOPEZ R

VAQUIÉ C

CAREL M

DOMENECH A

SELIG H

BATT R

BEDOS A

BÉS D
Procuration

BOUCHER-GARCIA MF
Procuration

BRAEM B
Procuration

COMBRES D

CORNILLEAU J
Absent

DOS SANTOS F

GAGNOULET B

GARCIA J
Procuration

GRILLOU P
Procuration

LENOIR A

OLIVIER N
Absente

OURNAC A
Procuration

SANTACATALINA H

TINE S
Procuration

JEAN P

PFLUMIO C
Procuration